

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/06/2025

DEL-24062025-05

Date de convocation :
17/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Ribouisse, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 32
- procurations: 8
- votants: 40

Date de publication :

PRESENTS : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNA-FIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUÇ GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Thierry CADENAT par Brice ASENSIO, Florian GRIMMONPRE par Jérôme DARFEUILLE, Jean-François IMBERT par Bernard BREIL, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Jean-Claude MARTY par André VIOLA, Alain ROUQUET par Denis JUIN, Florence SCIAU par Estelle VILLESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Cession de parcelles dans la ZA du Lauragais

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la proposition d'achat déposée par la Société FAL, domiciliée à Lézignan Corbières pour les parcelles situées sur la zone intercommunale de Bram, appartenant à la communauté de communes, d'une contenance totale de 53979 m², selon les tarifs et conditions précisées en suivant,

Vu l'avis des domaines à intervenir,

Considérant que les parcelles sont en cours de redécoupage et que la numérotation visée devra faire l'objet de l'approbation d'un document d'arpentage. De plus, les surfaces indiquées peuvent être susceptibles d'évoluer de manière négligeable (les surfaces définitives figureront sur l'acte authentique),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de l'acquéreur, aux conditions ci-dessus évoquées,

Reference parcelle	superficie	prix / m²	Total
AP 116	227	15,58 €	3 536.66 €
AP 107	25528	15,58 €	397 726.24 €
AP106	7791	15,58 €	121 383.78 €
AP 117	687	15,58 €	10 703.46 €
AP 118	195	15,58 €	3 038,10 €
AP 124	489	15,58 €	7 618.62 €
AP 122	6692	15,58 €	104 261,36 €
AP 123	8346	20,00 €	166 920,00 €
AP 125	1350	20,00 €	27 000,00 €
AP 126p1	1232	15,58 €	19 194,56 €
	52537		861 382.78€

Le prix d'entend hors TVA sur marge, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur, tout comme les frais de notaire.

DIT que l'acquéreur devra prendre à sa charge les fouilles archéologiques sur les parcelles visées par une obligation de fouilles prescrites par la DRAC.

AUTORISE le Président à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

